

Communiqué de presse
CGT Educ'action 66 – SNES FSU 66 – SNEP FSU 66
SNUipp-FSU 66 - SUD Education 66
Reconfinement et ouverture des écoles et des établissements :
Exiger un protocole sanitaire réellement **protecteur !**

Ce mercredi 28 octobre, le Président de la République a annoncé un nouveau confinement à destination de l'ensemble du territoire métropolitain pour une durée minimale de 4 semaines.

Différence majeure avec le premier confinement mis en place au printemps dernier, l'ensemble des écoles et établissements scolaires resteront ouverts. La France est actuellement l'un des pays où la courbe des contaminations augmente avec le plus de brutalité, faute d'anticipation et de mesures adéquates, notamment dans les écoles, collèges, lycées et universités, premier cluster de France en octobre d'après les données officielles.

Le gouvernement a eu plusieurs mois pour préparer cette éventualité, et aujourd'hui, comme au printemps, RIEN n'est prêt. Depuis le mois de mars dernier, nous avons demandé des moyens humains (recrutement de personnels), matériels et financiers supplémentaires, comme c'est le cas dans certains pays voisins. Nous n'avons pas été entendus. Ces refus, ne nous permettent pas d'envisager aujourd'hui un dédoublement des classes dans nos écoles et nos établissements, sauf à accueillir les élèves qu'une semaine sur deux.

Le Président de la République et le gouvernement portent la responsabilité de la situation actuelle.

Ce vendredi précédent la rentrée, les personnels de l'Éducation nationale viennent de recevoir un nouveau protocole sanitaire qui demandera une fois de plus aux équipes pédagogiques, sociales et administratives de grandes capacités d'adaptations et d'organisations. Un protocole, du même acabit que les précédents, qui s'applique « quand c'est possible » et de manière différente en fonction des établissements. Il n'est que l'illusion d'une protection renforcée.

Ce protocole ne permettra pas de freiner la propagation de l'épidémie !

Il est clair que toutes les dispositions présentées visent avant tout à maintenir l'activité économique, en mettant en péril la santé des personnels de l'éducation, des élèves et de leurs familles.

Puisque RIEN n'est prêt et que RIEN n'est organisé, les organisations syndicales CGT Educ'action 66 – SNES FSU 66 – SNEP FSU 66 - SNUipp FSU 66 – SUD Education 66 adressent ce jour à la DSDEN des Pyrénées Orientales et au Rectorat de Montpellier les revendications suivantes :

- Un protocole appliqué strictement
- Mise à disposition garantie pour tous les personnels de matériel de protection efficace et en nombre suffisant : gel hydro alcoolique ; masques chirurgicaux ou FFP2 ; gants. Gratuité des masques pour les élèves.
- Le nettoyage et la désinfection de tous les locaux de l'Éducation nationale de façon pluriquotidienne : au moins une fois par demi-journée.

- Il faut pour cela des moyens humains supplémentaires pour ne pas surcharger les agents territoriaux déjà en première ligne.
- Mise en place des Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) pour tous les personnels vulnérables selon la liste arrêtée lors du premier confinement et autorisation du travail en distanciel pour tous les personnels vulnérables qui en font la demande.
- Mise à disposition des personnels en télétravail de matériels informatiques adaptés à leur activité professionnelle. Mise à disposition de matériel pour les familles.
- Protocole interne transparent dans chaque établissement : information sur les cas de Covid, mise en place de moyens de protection renforcés si nécessaire, aménagements des emplois du temps ou fermeture des classes en cas d'enseignant.e.s ou élèves testé.e.s positif.ves., campagne de tests au sein des établissements.
- Diminution des effectifs dans les classes (création de groupes ...), avec recrutement de personnels afin de permettre le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.
- Aménagement des programmes et du calendrier des examens
- Suivi des revendications proposées par les organisations syndicales dans les CHSCT nationaux, académiques et départementaux.

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des personnels. Des dispositions doivent être mises en place dès la rentrée. Si cela n'est pas le cas, les organisations syndicales CGT Educ'action 66 – SNES FSU 66 – SNEP FSU 66 - SNUipp-FSU 66 – SUD Education 66 appellent les personnels à se saisir de tous les moyens d'action pour faire valoir leurs droits et assurer leur sécurité : utilisation des RSST, grèves ... Des préavis ont d'ores et déjà été déposés.

Le gouvernement doit cesser de jouer avec la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.

Malgré la reculade du Ministre concernant l'hommage à Samuel Paty, l'intersyndicale appelle à maintenir partout où c'est possible le temps d'échange indispensable qui était prévu pour préparer cet hommage. **Nous appelons l'ensemble des personnels à se réunir lundi matin pour décider collectivement des actions pour le maintien du temps d'échanges nécessaire entre collègues.**